Association Départementale de l'Enseignement & du Développement du Secourisme de l'Ain



Conditions Générales de Vente

Préambule

L'Association Départementale de l'Enseignement et du Développement du Secourisme de l'Ain (ADEDS 01), *n° SIRET 890 956 915 00015*, est un Organisme de Formation affilié auprès de la FNEDS (*n°AFF001-20*), agréé par la Préfecture de l'Ain (*n°20.01*), déclaré auprès de la DIRECCTE (*n°840102269 01*) et dont le siège social est établi à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux - 01006 Bourg-en-Bresse Cedex. L'ADEDS 01 développe, propose et dispense des formations en inter-entreprise et intra-entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes.

Article for - Objet & Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ADEDS 01 (ci-après « Organisme de Formation »), consent à un acheteur, personne physique ou morale qui agit pour son compte ou celui de tiers, (ci-après « Client ») qui l'accepte, une prestation issue de l'Offre de formations de l'Organisme de Formation (ci-après « Formation »). Le Client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet www.adeds01.fr.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de Formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de Formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de Formation www.adeds01.fr (ci-après « Formations Inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de Clients (ci-après « Formations Intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 - Modalités d'inscription

2-1. Formations Inter

La demande d'inscription à une Formation Inter doit être faite par le Client par une inscription sur notre Site Internet www.adeds01.fr. Toute commande est ferme et définitive. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client, accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retoumer un exemplaire de la convention de formation, revêtu de la signature du représentant légal et de l'éventuel cachet de l'entreprise, à l'Organisme de Formation. Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de Formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de Formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Suite à la Formation, l'Organisme de Formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

2-2. Formations Intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de Formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de Formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

Association Départementale de l'Enseignement & du Développement du Secourisme de l'Ain



A l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de Formation.

Article 3 - Modalités de Formation

L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site www.adeds01.fr et sur les documents de communication de l'Organisme de Formation.

Les Formations Inter peuvent être assurées dans les locaux de l'Organisme de Formation ou dans un site extérieur. Les Formations Intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (*a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard*).

Les participants des Formations réalisées dans les locaux de l'Organisme de Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil. Si la formation se déroule hors dans les locaux de l'Organisme de Formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de Formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après « la Documentation ») remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la règlementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de Formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 - Prix de Vente

4-1. Généralités

Les prix des formations assurées par l'Organisme de Formation sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros (€) et s'entendent nets. La TVA n'est pas applicable. L'Organisme de Formation s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées au prix convenu lors de la vente. Dans le cadre de formations hors catalogue, le prix facturé est celui de la proposition commerciale, sur la base du devis signé et accepté qui sert de base à l'élaboration du contrat de formation professionnelle.

L'Organisme de Formation n'assure en aucun cas l'hébergement, le transport ni le repas des apprenants. Ces points demeurent sous la responsabilité des participants.

4-2. Formations Inter

Les prix des Formations Inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de Formation et sur le bulletin d'inscription en ligne. Les supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de Formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité.

4-3. Formations Intra

Les prix des Formations Intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

Association Départementale de l'Enseignement & du Développement du Secourisme de l'Ain



Article 5 - Condition de Règlement 5-1. Généralités

Les factures des Formations Inter sont immédiatement payées lors de l'inscription en ligne par le Client, uniquement par carte bancaire. Les factures des Formations Intra sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, uniquement par virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de Formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

5-2. Prise en Charge par un Organisme collecteur

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande :
- de l'indiquer explicitement sur sa demande d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant le 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client et un chèque de caution sera également remis par ses soins à l'Organisme de Formation.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Article 6 - Annulation, modification ou report par l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, et d'en informer le Client dans les meilleurs délais. L'Organisme de Formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de Formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. L'Organisme de Formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (*réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne, etc.*) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 7 - Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client 7-1. Formation Inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation Inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de Formation au moins 15 jours calendaires avant la date de la Formation (*uniquement par mail* à contact@adeds01.fr.). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de Formation auprès du Client.

Si l'annulation intervient dans les 14 jours calendaires qui précèdent la date de la Formation, l'Organisme de Formation lui facturera la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée, pour quelque cause que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

Association Départementale de l'Enseignement & du Développement du Secourisme de l'Ain



En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à 3 jours avant la date de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de Formation (*uniquement par mail à contact@adeds01.fr.*) et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

7-2. Formations Intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une Formation Intra par écrit à l'Organisme de Formation (*uniquement par mail* à contact@adeds01.fr.).

Si cette demande parvient à l'Organisme de Formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (*notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement*) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de Formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (*indiqués ci-dessus*).

Si cette demande parvient à l'Organisme de Formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Article 8 - Propriété intellectuelle & Droits d'auteur

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'image de l'autre Partie ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie.

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de Formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de Formation

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de Formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 9 - Renseignements & Réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV, devra être formulée par écrit à l'Organisme de Formation par courrier recommandé avec accusé réception, à son siège social (*Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux 01006 Bourg-en-Bresse Cedex*).

Article 10 - Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de Clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Association Départementale de l'Enseignement & du Développement du Secourisme de l'Ain



Article 11 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Clients et apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier recommandé avec accusé réception, au siège social (*Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux 01006 Bourg-en-Bresse Cedex*). Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts par l'Organisme de Formation et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

Toute demande d'information relative à la politique de confidentialité ou aux données personnelles, devra être formulée par écrit à l'Organisme de Formation par mail à contact@adeds01.fr.

Article 12 - Droit à l'image

L'acceptation des CGV par le Client autorise l'Organisme de Formation à diffuser les images prises pendant son activité. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour sans aucune limitation de durée (*presse, plaquette, affichage, internet, etc.*) pour la promotion des activités de l'Organisme de Formation. Le Client reconnait être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe.

Article 13 - Dispositions générales

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (*notamment remises accordées par l'Organisme de Formation, modalités spécifiques de la Formation et échanges entre les Clients*).

L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le Droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.